Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_19-DE

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU CONQUET	
DATE DE CONVOCATION : Le 10 décembre 2025 **DATE D'AFFICHAGE :** Le 10 décembre 2025 **NOMBRE DE CONSEILLERS :** En exercice : 23 Présents : 19 Votants : 22 **TRANSMIS A LA PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025 **REÇU EN PREFECTURE LE :** 18 décembre 2025	***Le 16 décembre 2025*** *à 19h15 le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc MILIN, Maire.* *Etaient présents : tous les membres en exercice, sauf :* *E. CARRERE, pvr à E. RINNERT, Ch. VAN KESTEREN, pvr à F. BIZIEN, N. BRENGARTH TOUSCH, pvr à F. BIDAN, Ph. HAMON (arrive à 20h15).* *P-E. GUILHAUMON-LAPERNAT, absente et non représentée.* *T. STIENNE et A. HUELVAN sont désignés en tant que secrétaires de séance.*

DCM 20251216.19 – Intégration de voiries de lotissements dans le domaine public

Elu rapporteur : le Maire.
Question examinée et approuvée : en commission finances et administration générale le 9 décembre 2025.

Les colotis ou promoteurs des lotissements :
- impasse de la Ria,
- des Glazennou,
- de la rue Croas ar Person,

sollicitent le versement de leurs voiries et réseaux dans le domaine public.

Pour la rue des Glazennou, dès le permis d'aménager, une convention entre la commune et l'aménageur prévoyait ce transfert.

Il est proposé de mandater le Maire pour accepter ces voiries si, et seulement si, les services techniques confirment leur bon état ou si les prescriptions correctives qui seront énoncées sont réalisées.

	Impasse de la ria 100 m linéaires de voirie, 607 m²

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 029-212900401-20251216-20251216_19-DE

	Rue des glazennou 124 m linéaires de voirie 1592m²
	Rue Croas ar Person 140 m linéaires 1749 m²

Le Conseil municipal,

Sur proposition du Maire et ouï son exposé,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,
Vu le Code de la voirie routière,
Vu l'avis de la commission finances et administration générale formulé comme suite à sa réunion du 9 décembre 2025, ouverte à l'ensemble des élus intéressés,
Vu la note de synthèse adressée à tous les élus le 10 décembre 2025,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

Accepte le versement des voies « impasse de la ria », « rue des Glazennou » et « rue Croas ar person » dans le domaine public communal,
Dit que ce versement interviendra après un constat de conformité des voiries et de leurs dépendances par les services technique municipaux,
Mandate le Maire pour signer tous les actes liés à ce transfert, prendre en charge les frais liés,
Dit que l'étude de Maître HENAFF-LAMOIUR, Notaire au CONQUET, sera sollicitée pour mener à bien ces opérations.

Fait au Conquet le 16 décembre 2025
Le Maire,
Jean-Luc MILIN

MAIRIE DE LE CONQUET (Finistère)